

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 29 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Nous avons discuté moi et l'exploitante du plan d'amélioration de la qualité ainsi que le comité de parent afin de voir si le comité est formé et bien en fonction.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.
- La routine est effectuée de façon efficace.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Lors de ma visite les certains groupes chantent, d'autre font des activités de science, certain groupe colorent et discutent des animaux et leur nourriture.

Les enfants sont calmes et les éducatrices à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2023

Date

original signé par
Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2023

Date